

LA GAULERIE

Conditions particulières des pensions

Chaque équidé est assuré par son propriétaire qui garantit le suivi vétérinaire et les traitements vermifuges réguliers.

Une assurance **R.C.P.E** (**R**esponsabilité **C**ivile de **P**ropriétaire d'**E**quidé), est obligatoire pour chaque équidé mis en pension à « la Gaulerie ». Sinon, 30,00 € par an et par cheval seront demandés afin d'assurer celui-ci.

Le propriétaire a également la charge des ferrures et des éventuelles prestations nécessaires.

Tout matériel entreposé sur place reste sous l'entière responsabilité de son propriétaire.

Les propriétaires s'engagent à respecter les lieux, à s'abstenir de fumer sur l'ensemble de la propriété, à ne pas venir à « La Gaulerie » avec un animal autre qu'un équidé, et à ôter les crottins dans les lieux communs et dans chaque paddock respectif.

La pension au pré comprend la fourniture d'eau et de foin bio à volonté, ainsi que la possibilité d'utiliser tout ou partie du parc pour l'entraînement ou la balade à pied ou à cheval.

Toute pension mensuelle commencée reste due intégralement.

Le bon état des pâtures et des clôtures ainsi qu'une surveillance quotidienne sont compris dans la pension.

Le Ranch « La Gaulerie » situé sur la commune d'Ecuillé 49460 est déclaré « lieu de détention et d'élevage » sous le N° 494608554443 aux Haras Nationaux et inscrit au **RESPE** (**R**éseau d'**E**pidémio-**S**urveillanc**E** en **P**athologie **E**quine).

Monsieur Cavalin à choisi, Conformément à l'article R.203-1 du code rural, et en accord avec la **DDPP** (**D**irection **D**épartementale de la **P**rotection des **P**opulations) du Maine et Loire, le Docteur Charlotte **FIRIDOLFI** comme « **V**étérinaire **S**anitaire » de ce lieu. (tel : 0658802484)

Monsieur Cavalin Jean-Claude est titulaire du **CAPTAV** (**C**ertificat d'**A**ptitude **P**rofessionnelle pour le **T**ransport d'**A**nimaux **V**ivants) sous le N°A47294002001 délivré par la **Direction Départementale de la Protection des Populations de Maine et Loire**, et de l'autorisation de transport N°49407, identifiée sous le N° Numagrit: A 47294002 001 par la Préfecture du Maine et Loire.

Les marques Françaises « **Taxi équin** » : N°10/3793434, « **Le Camarguais** » : N°08/3595085, et « **VanBox** » : N°10/3719678 ont été déposées à l'**I.N.P.I** (**I**nstitut **N**ational de la **P**ropriété **I**ndustrielle) par Monsieur Cavalin.

